

Travaux de construction sur votre rue

Madame,
Monsieur,

L'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension entreprendra des travaux de planage, de revêtement bitumineux de la chaussée et de reconstruction des trottoirs, là où requis, sur la rue suivante :

- RUE LEMAN, DE LA RUE ST-HUBERT À LA RUE ST-ANDRÉ;

De plus l'arrondissement entreprendra des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs sur les rues suivantes :

- 1^{RE} AVENUE, DE LA RUE BÉLANGER À LA RUE BÉLAIR;
- 9^E AVENUE, DE LA RUE JEAN-TALON À LA RUE EVERETT;
- AVENUE BLOOMFIELD, DE L'AVENUE D'ANVERS À LA RUE DE LIÈGE;
- RUE ST-ANDRÉ, DE LA RUE GOUNOD À LA RUE JARRY.

Les travaux pour ces 4 rues seront réalisés en deux (2) phases

Phase I : les travaux commenceront par la reconstruction des trottoirs, un côté de rue à la fois, pour chacune des rues. Durant cette étape, la circulation sera maintenue en tout temps mais le stationnement sera interdit du côté des travaux.

Phase II : les travaux se poursuivront par la reconstruction de la chaussée pour chacune de ces rues. Pour cette phase, le tronçon sera alors fermé à la circulation.

Pour les phases II, en l'absence de travaux et si l'état du chantier le permet, le site des travaux sera sécurisé de façon à autoriser la circulation locale. Le stationnement pourrait être permis en soirée et les fins de semaines lorsque possible.

L'ensemble de ces travaux débiteront le 24 septembre pour se poursuivre sur une période de 60 jours.

En tout temps pendant la durée des travaux, les résidences et les institutions contiguës au chantier seront accessibles aux piétons.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter la signalisation de chantier qui sera mise en place.

Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent occasionner, notamment en ce qui a trait au stationnement, et soyez assurés que nous prendrons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez contacter le personnel du bureau Accès Montréal de l'arrondissement, en composant le **311**, entre 9 h et 20 h 30 la semaine et entre 9 h et 17 h la fin de semaine.